



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation équivalent retraite

Question écrite n° 99909

Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les grandes difficultés que va entraîner la disparition au 1er janvier 2011 de l'allocation équivalent retraite (AER) pour les personnes seniors au chômage qui, bien que disposant de tous leurs trimestres de cotisations, ne peuvent pas partir en retraite faute d'avoir atteint l'âge légal de départ, et vont se retrouver sans revenus à l'expiration de leurs droits. Une nouvelle allocation, qui se substituerait à l'AER, avait été annoncée par le Gouvernement. Elle lui demande des précisions sur ce dispositif de remplacement et son délai de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99909

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1448

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)